



09.06.2009

Masterplan «Formation professionnelle initiale» Bilan intermédiaire juin 2009

1 Ordonnances sur la formation entrées en vigueur

1.1 Entrée en vigueur 2005

Formation à partir de l'année scolaire 2005/2006:

- Employée en cuisine / Employé en cuisine (AFP¹)
- Employée en hôtellerie / Employé en hôtellerie (AFP)
- Employée en restauration / Employé en restauration (AFP)
- Assistante socio-éducative / Assistant socio-éducatif (CFC²)
- Assistante du commerce de détail / Assistant du commerce de détail (AFP)
- Assistante en podologie / Assistant en podologie (CFC)
- Gestionnaire du commerce de détail (CFC)
- Gestionnaire en intendance (CFC)
- Informaticienne / Informaticien (CFC)
- Spécialiste en photographie (CFC)
- Spécialiste en hôtellerie (CFC)
- Spécialiste en restauration (CFC)

1.2 Entrée en vigueur 2006

Formation à partir de l'année scolaire 2006/2007:

- Aide-menuisère / Aide-menuisier (AFP)
- Carrossière-peintre / Carrossier-peintre (CFC)
- Carrossière-tôlière / Carrossier-tôlier (CFC)
- Coiffeuse / Coiffeur (CFC)
- Employée d'intendance / Employé d'intendance (AFP)
- Employée en industrie laitière / Employé en industrie laitière (AFP)
- Employée de remontées mécaniques CFC / Employé de remontées mécaniques CFC
- Opératrice / Opérateur de médias imprimés (CFC)
- Praticienne en pneumatiques / Praticien en pneumatiques (AFP)
- Réalisatrice publicitaire / Réalisatrice publicitaire (CFC)
- Technologue en production chimique et pharmaceutique (CFC)
- Vernisseuse industrielle / Vernisseur industriel (CFC)

¹ Attestation fédérale de formation professionnelle*

² Certificat fédéral de capacité*

* La dénomination officielle des professions et des champs professionnels accompagnés d'un astérisque n'existe pas encore en français.

1.3 Entrée en vigueur 2007

Formation à partir de l'année scolaire 2007/2008:

- Agente d'exploitation CFC / Agent d'exploitation CFC
- Aide-constructrice métallique AFP / Aide-constructeur métallique AFP
- Assistante en pharmacie CFC / Assistant en pharmacie CFC
- Assistante en maintenance d'automobiles AFP / Assistant en maintenance d'automobiles AFP
- Constructrice métallique CFC / Constructeur métallique CFC
- Cuisinière en diététique CFC / Cuisinier en diététique CFC
- Dessinatrice-constructrice sur métal CFC / Dessinateur-constructeur sur métal CFC
- Electricienne CFC / Electricien CFC
- Electricienne de montage CFC / Electricien de montage CFC
- Employée de remontées mécaniques AFP / Employé de remontées mécaniques AFP
- Esthéticienne CFC / Esthéticien CFC
- Flexographe CFC
- Forestière-bûcheronne CFC / Forestier-bûcheron CFC
- Logisticienne AFP / Logisticien AFP
- Logisticienne CFC / Logisticien CFC
- Mécanicienne d'appareils à moteur CFC / Mécanicien d'appareils à moteur CFC
- Mécanicienne en machines agricoles CFC / Mécanicien en machines agricoles CFC
- Mécanicienne en machines de chantier CFC / Mécanicien en machines de chantier CFC
- Mécatronicienne d'automobile CFC / Mécatronicien d'automobile CFC
- Mécanicienne en maintenance d'automobiles CFC / Mécanicien en maintenance d'automobiles CFC
- Planificatrice-électricienne CFC / Planificateur-électricien CFC
- Polygraphe CFC [entrée en vigueur prévue initialement en 2006]
- Télématicienne CFC / Télématicien CFC
- Technologue en textile CFC

1.4 Entrée en vigueur 2008

Formation à partir de l'année scolaire 2008/2009:

- Assistante-constructrice de fondations AFP / Assistant-constructeur de fondations AFP, Assistante-constructrice de routes AFP / Assistant-constructeur de routes AFP, Assistante-constructrice de sols industriels et de chapes AFP / Assistant-constructeur de sols industriels et de chapes AFP, Poseuse de pierres AFP / Poseur de pierres AFP (champ professionnel «construction de voies de communication»)
- Aide en technique du bâtiment AFP (champ professionnel)
- Aide-polybâti-seuse AFP / Aide-polybâti-seur AFP (champ professionnel)
- Agente technique des matières synthétiques CFC / Agent technique des matières synthétiques CFC
- Assistante de bureau AFP / Assistant de bureau AFP [entrée en vigueur prévue initialement en 2006]
- Assistante en boucherie et charcuterie AFP / Assistant en boucherie et charcuterie AFP
- Assistante en médecine vétérinaire CFC / Assistant en médecine vétérinaire CFC
- Bouchère-charcutière CFC / Boucher-charcutier CFC
- Constructrice de voies ferrées CFC / Constructeur de voies ferrées CFC, Constructrice de fondations CFC / Constructeur de fondations CFC, Constructrice de routes CFC / Constructeur de routes, Constructrice de sols industriels et de chapes CFC / Constructeur de sols industriels et de chapes CFC, Paveuse CFC / Pavéur CFC (champ professionnel «construction de voies de communication»)

- Constructrice d'installations de ventilation CFC / Constructeur d'installations de ventilation CFC
- Factrice d'instruments de musique CFC / Facteur d'instruments de musique CFC (champ professionnel)
- Ferblantière CFC / Ferblantier CFC
- Fleuriste AFP
- Fleuriste CFC
- Gardienne de cheval AFP / Gardien de cheval AFP
- Gebäudetechnikplanerin EFZ / Gebäudetechnikplaner EFZ [ehemals Haustechnikplanerin EFZ / Haustechnikplaner EFZ]
- Installatrice en chauffage CFC / Installateur en chauffage CFC
- Installatrice sanitaire CFC / Installateur sanitaire CFC
- Laborantine CFC / Laborantin CFC (champ professionnel) [entrée en vigueur prévue initialement en 2006]
- Nettoyeuse de textiles CFC / Nettoyeur de textiles CFC
- Polybâtiſseuse CFC / Polybâtiſseur CFC (champ professionnel)
- Praticienne en denrées alimentaires AFP / Praticien en denrées alimentaires AFP
- Professionnelle du cheval CFC / Professionnel du cheval CFC (champ professionnel)
- Scieuse de l'industrie du bois CFC / Scieur de l'industrie du bois CFC
- Technicienne-dentiste CFC / Technicien-dentiste CFC
- Technologue en emballage CFC

1.5 Entrée en vigueur 2009

Formation à partir de l'année scolaire 2009/2010:

- Agente en information documentaire CFC / Agent en information documentaire CFC
- Agropraticienne AFP / Agropraticien AFP
- Artisane du bois CFC / Artisan du bois CFC
- Assistante en soins et santé communautaire CFC / Assistant en soins et santé communautaire CFC
- Automaticienne CFC / Automaticien CFC
- Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions: Maraîchère CFC / Maraîcher CFC; Avicultrice CFC / Aviculteur CFC; Agricultrice CFC / Agriculteur CFC; Arboricultrice CFC / Arboriculteur CFC; Caviste CFC; Viticultrice CFC / Viticulteur CFC
- Danseuse interprète CFC / Danseur interprète CFC
- Dessinatrice-constructrice industrielle CFC / Dessinateur-constructeur industriel CFC
- Electronicienne CFC / Electronicien CFC
- Libraire CFC
- Maréchale-ferrante CFC / Maréchal-ferrant CFC
- Mécanicienne de production CFC / Mécanicien de production CFC
- Monteuse automatique CFC / Monteur automatique CFC
- Opératrice de machines automatisées CFC / Opérateur de machines automatisées CFC
- Orthopédiste CFC
- Polymécanicienne CFC / Polymécanicien CFC
- Praticienne des matières synthétiques AFP / Praticien des matières synthétiques AFP
- Praticienne en mécanique AFP / Praticien en mécanique AFP
- Sculptrice sur bois CFC / Sculpteur sur bois CFC
- Technologue en impression CFC
- Tonnelière CFC / Tonnelier CFC
- Vannière créatrice CFC / Vannier créateur CFC

2 Entrées en vigueur planifiées au début 2010

Les professions suivantes ont reçu un ticket:

2.1 Professions ne faisant pas l'objet de réserves

- Assistante dentaire CFC / Assistant dentaire CFC
- Assistante médicale CFC / Assistant médical CFC
- Bijoutière CFC / bijoutier CFC (champ professionnel)
- Carrossière-constructrice CFC / Carrossier-constructeur CFC
- Constructrice d'éléments préfabriqués / Constructeur d'éléments préfabriqués CFC [entrée en vigueur prévue initialement en 2009]
- Cuisinière CFC / cuisinier CFC
- Dessinatrice CFC / Dessinateur CFC (champ professionnel) [entrée en vigueur prévue initialement en 2007]
- Doreuse-Encadreuse CFC / Doreur-Encadreur CFC
- Formenbauerin CFC / Formenbauer CFC* (avant Modelleuse technique / Modelleur technique) [entrée en vigueur prévue initialement en 2009]
- Formenpraktikerin EBA / Formenpraktiker EBA*
- Gardienne d'animaux CFC / Gardien d'animaux CFC [entrée en vigueur prévue initialement en 2009]
- Géomaticienne CFC / Géomaticien CFC (champ professionnel) [entrée en vigueur prévue initialement en 2009]
- Graphiste CFC [entrée en vigueur prévue initialement en 2008]
- Marbrière du funéraire CFC / Marbrier du funéraire CFC, Marbrière du bâtiment CFC / Marbrier du bâtiment CFC, Tailleuse de pierre CFC / Tailleur de pierre CFC, Sculptrice sur pierre CFC / Sculpteur sur pierre CFC (champ professionnel)
- Oberflächenbeschichterin EFZ / Oberflächenbeschichter EFZ (avant électroplaste)*
- Oberflächenpraktikerin EBA / Oberflächenpraktiker EBA*
- Opératrice de sciage d'édifice CFC / Opérateur de sciage d'édifice CFC [entrée en vigueur prévue initialement en 2009]
- Opératrice en horlogerie AFP / opérateur en horlogerie AFP
- Peintre verrier-verrier d'art CFC [entrée en vigueur prévue initialement en 2008]
- Polydesignerin 3D CFC / Polydesigner 3D CFC [avant Dekorationsgestalterin EFZ / Dekorationsgestalter EFZ] [entrée en vigueur prévue initialement en 2009]

2.2 Professions pour lesquelles des réserves ont été émises

Les réserves seront levées dès que les organisations du monde du travail concernées auront remplies les conditions posées par le groupe de travail «Formation professionnelle initiale».

- Dessinatrice CFC / Dessinateur CFC (champ professionnel) [entrée en vigueur prévue initialement en 2007]

3 Entrées en vigueur planifiées au début 2011

Les professions suivantes ont reçu un ticket provisoire:

3.1 Professions ne faisant pas l'objet de réserves

- Aide-maçonne AFP / Aide-maçon AFP [entrée en vigueur prévue initialement en 2009]
- Boulangère-pâtissière-confiseuse AFP / Boulanger-pâtissier-confiseur AFP (champ professionnel)
- Boulangère-pâtissière-confiseuse CFC / Boulanger-pâtissier-confiseur CFC (champ professionnel)
- Bewegungs-Fachfrau EFZ / Bewegungs-Fachmann EFZ [ersetzt das Vor-Ticket für den Beruf Gymnastikfachfrau EFZ / Gymnastikfachmann EFZ]*
- Bottière-orthopédiste CFC / Bottier-orthopédiste CFC
- Carreleuse CFC / Carreleur CFC
- Céramiste CFC
- Coiffeuse-Assistentin EBA / Coiffeur-Assistent EBA [entrée en vigueur prévue initialement en 2010]*
- Cordonnière CFC / Cordonnier CFC
- Droguiste CFC [entrée en vigueur prévue initialement en 2010]
- Employée de commerce CFC / Employé de commerce CFC
- Fachfrau Kundendialog EFZ / Fachmann Kundendialog EFZ [ersetzt das Vor-Ticket für den Beruf Contact Center Agentin EBA / Contact Center Agent EBA]*
- Fahrradmechanikerin EFZ / Fahrradmechaniker EFZ [ehemals Zweiradmechanikerin / Zweiradmechaniker]*
- Garnisseuse de meubles CFC / Garnisseur de meubles CFC
- Gärtnerpraktikerin EBA / Gärtnerpraktiker EBA*
- Gebäudereinigungspraktikerin EBA / Gebäudereinigungspraktiker EBA*
- Gewebegestalterin EFZ / Gewebegestalter EFZ [ehemals Textilgestalterin Handweben / Textilgestalter Handweben]*
- Graveuse CFC / Graveur CFC
- Holzbearbeiterin EBA / Holzbearbeiter EBA [ersetzt das Vor-Ticket für den Beruf Maschinenführerin Holzindustrie EBA / Maschinenführer Holzindustrie EBA]*
- Horticultrice CFC/ Horticulteur CFC
- Maçonne CFC / Maçon CFC [entrée en vigueur prévue initialement en 2009]
- Mécanicienne en motocycles CFC / Mécanicien en motocycles CFC
- Nettoyeuse en bâtiment CFC / Nettoyeur en bâtiment CFC
- Oberflächenveredlerin Uhren und Schmuck EFZ / Oberflächenveredler Uhren und Schmuck EFZ*
- Opticienne CFC / Opticien CFC
- Plattenlegerpraktikerin EBA / Plattenlegerpraktiker EBA*
- Poêlière-fumiste CFC / Poêlier-fumiste CFC
- Polisseuse AFP / Polisseur AFP
- Poseuse de sol/parquet CFC / Poseur de sol/parquet CFC
- Projecteuse en technique du bâtiment CFC / Projecteur en technique du bâtiment CFC
- Ramoneuse CFC / Ramoneur CFC
- Recycleuse CFC / Recycleur CFC [entrée en vigueur prévue initialement en 2009]
- Schuhreparateurin EBA / Schuhreparateur EBA*
- Veranstaltungsfachfrau EFZ / Veranstaltungsfachmann EFZ*

3.2 Professions pour lesquelles des réserves ont été émises

- Informatikpraktikerin EBA / Informatikpraktiker EBA*

4 Entrées en vigueur planifiées au début 2012

Les professions suivantes ont reçu un ticket provisoire:

4.1 Professions ne faisant pas l'objet de réserves

- Dekorationsnäherin EBA / Dekorationsnäher EBA* (entrée en vigueur éventuellement dès le 1.1.2011)
- Fachfrau Transport EBA / Fachmann Transport EBA*
- Fachfrau Transport EFZ / Fachmann Transport EFZ*
- Kälte-Montagepraktikerin EBA / Kältemontagepraktiker EBA*
- Kältesystem-Planerin EFZ / Kältesystemplaner EFZ*
- Médiaticienne CFC / Médiaticien CFC
- Meunière CFC / Meunier CFC
- Opticienne en instruments CFC / Opticien en instruments CFC
- Peintre en décors de théâtre CFC
- Praktikerin Gesundheit und Betreuung EBA / Praktiker Gesundheit und Betreuung EBA*
- Printmedienpraktiker/in EBA*
- Technologue en industrie laitière CFC
- Vitrière CFC / Vitrier CFC
- Wohntextilgestalterin EFZ / Wohntextilgestalter EFZ* (entrée en vigueur éventuellement dès le 1.1.2011)

4.2 Professions pour lesquelles des réserves ont été émises

- Fachfrau Leder und Textil EFZ / Fachmann Leder und Textil EFZ*
- Kältesystem-Monteurin EFZ / Kältesystem-Monteur EFZ*

5 Généralités concernant l'attribution des tickets

Masterplan Formation professionnelle initiale

Le Masterplan « Formation professionnelle initiale » veille à ce que la mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle se passe dans de bonnes conditions pour la Confédération et les cantons. Compte tenu de la complexité, de la précarité des ressources en personnel et des conséquences financières d'éventuelles innovations dans le domaine de la formation professionnelle, un partenaire ne peut fixer seul le début des réformes dans ce domaine. Ces réformes doivent être adaptées aux moyens disponibles et être négociées avec tous les partenaires de l'OFFT, la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail.

Système d'attribution de tickets

La date à laquelle une organisation du monde du travail peut commencer les travaux de révision de ses ordonnances sur la formation professionnelle initiale est déterminée dans le Masterplan. Le calendrier est géré à l'aide d'un système d'attribution de tickets. L'attribution des tickets provisoires et des tickets est décidée par le groupe de pilotage politique du Masterplan « Formation professionnelle initiale ».

Impacts des décisions portants sur les tickets provisoires et sur les tickets

L'attribution de tickets provisoires et de tickets constitue un objectif intermédiaire et une aide à la planification en attendant l'entrée en vigueur effective des ordonnances sur la formation professionnelle initiale.

Ticket provisoire :

En règle générale, il s'écoule 16 mois entre la remise du ticket provisoire et l'octroi du ticket. Cela présuppose que les travaux préparatoires soient achevés au moment où l'attribution du ticket est proposée par l'organisation du monde du travail et que cette proposition ait été déposée à temps avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

Ticket :

La décision relative à l'attribution du ticket équivaut à une autorisation de commencer la procédure de réforme et constitue aussi pour les organisations du monde du travail une obligation de commencer les travaux préparatoires en vue de l'intégration de leurs nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale.

6 Informations complémentaires

Vous trouvez sur Internet la documentation relative à la procédure de consultation des diverses ordonnances sur la formation professionnelle initiale ainsi que les ordonnances sur la formation déjà entrées en vigueur.

<http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00104/index.html?lang=fr>

7 Contact

Serge Imboden, OFFT, Vice-directeur, Chef de la Formation professionnelle
serge.imboden@bbt.admin.ch, tél. 031 325 52 10